



Énoncé de politique d'approvisionnement responsable

Objet et portée

Power Corporation du Canada (la « Société ») possède une réputation de longue date en matière de normes éthiques élevées, de pratique et d'intégrité commerciale, ainsi que de gestion des risques environnementaux et sociaux auxquels nos activités pourraient potentiellement être exposées. A ce titre, la Société s'engage à collaborer étroitement avec nos tiers afin d'assurer que les considérations environnementales, sociales et éthiques soient prises en compte dans l'ensemble de nos décisions.

La responsabilité sociale de l'entreprise (la « RSE ») – que nous appelons gestion responsable – est essentielle à la façon dont nous, et notre groupe de sociétés, faisons des affaires. Nous sommes déterminés à mener nos activités commerciales de manière éthique et responsable, et conformément aux lois. Nous nous attendons donc à un même niveau d'engagement de la part des tiers avec qui nous faisons des affaires, y compris des fournisseurs, des consultants, des conseillers et d'autres partenaires commerciaux.

Tel qu'énoncé dans notre *Code de conduite à l'intention des tiers*, nous attendons de nos tierces parties qu'elles exercent leurs activités conformément aux normes juridiques, éthiques et professionnelles les plus élevées, et de manière conforme à nos valeurs et à notre philosophie de gestion responsable, qui cadrent avec les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

La politique d'approvisionnement responsable (la « politique ») énonce les engagements de la Société dans le cadre de notre processus d'approvisionnement responsable, y compris les critères de sélection, l'évaluation des risques, la conformité aux normes commerciales minimales et la supervision du rendement.

Notre engagement

Dans le cadre de notre approche d'approvisionnement responsable et conformément à nos engagements en matière de RSE, la Société s'efforce de :

- Travailler avec des tiers qui offrent des produits et des services de qualité, qui sont rentables et responsables, dont le ratio qualité/prix est avantageux, et qui génèrent des impacts environnementaux et sociaux bénéfiques;
- S'assurer que les normes commerciales minimales énoncées dans notre *Code de conduite à l'intention des tiers* soient communiquées aux tiers et que ceux-ci en attestent le respect;
- S'assurer que les risques liés aux tiers soient identifiés et que des mesures d'atténuation soient développées au cours du processus de sélection, en tenant compte des risques liés à la réputation et à la gouvernance, de même que des risques financiers, économiques, sociaux et environnementaux;
- Travailler avec les tiers afin d'encourager les produits durables, incluant les technologies respectueuses de l'environnement;
- Superviser la performance des tiers qui sont les plus à risque, lorsqu'applicable;
- Communiquer nos progrès relativement à la mise en place de nos engagements en matière d'approvisionnement responsable.

Révision et approbation de la politique

La responsabilité formelle de la politique a été assignée au vice-président et chef du contentieux qui est chargé de superviser la mise en œuvre de la politique sur une base continue.



POWER CORPORATION
DU CANADA

Cette politique a été revue et approuvée par les co-chefs de la direction de la Société en mars 2016 et modifiée en 2017.